

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 26-sept.-2009

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 3

1. Identification

Nom du produit o-Tolidine dihydrochloride

Cat No. : A18196

No. CAS 612-82-8

Synonymes 3,3`-Dimethylbenzidene dihydrochloride

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6, Canada

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Toxicité orale aiguë Catégorie 4
Cancérogénicité Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion Peut provoquer le cancer



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ médecin en cas de malaise

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Rincer la bouche

Entreposage

Garder sous clef

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Sensible à la lumière

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids	
3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride	612-82-8	<=100	

4. Premiers soins

Conseils généraux Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au

médecin traitant.

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Contact avec les yeux

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir Contact avec la peau

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ingestion

Symptômes et effets les plus

importants

Notes au médecin

Aucun renseignement disponible.

Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique. Chemical foam.

o-Tolidine dihydrochloride

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 150 °C / 302 °F

Méthode - Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible

Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible électrostatiques

-

Dangers spécifiques du produit

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac. Chlorure d'hydrogène gazeux. **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
2 1 1 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport

aux, déversements/fuites.

Précautions environnementales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Éviter la formation de poussière. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants

appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas

respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.

Entreposage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières

incompatibles. Agents oxydants forts.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Ce produit ne contient aucunes substances dangereuses avec des limites d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifique à la région.

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection des mains Cants de protection

١	Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
1	Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
١	Néoprène	fabricant		éclaboussures seulement
١	Caoutchouc naturel			
١	PVC			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

 État physique
 Poudre Solide

 Aspect
 Beige

 Odeur
 Inodore

 Seuil de perception de l'odeur
 Aucun renseign

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

Aucun renseignement disponible

215 - 217 °C / 419 - 422.6 °F

350 °C / 662 °F

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Taux d'évaporation

Non applicable
Aucun renseignem

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures Aucune donnée disponible
Inférieure Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Aucun renseignement disponible

Non applicable

Densité Aucun renseignement disponible

SolubilitéAucun renseignement disponibleCoefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucun renseignement disponibleTempérature de décompositionAucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable

o-Tolidine dihydrochloride

Formule moléculaire C14 H16 N2 . 2 H Cl

Masse moléculaire 285.2

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Sensible à l'air. Sensible à la lumière.

Conditions à éviter Exposition à l'air. Exposition à la lumière.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2),

Ammoniac, Chlorure d'hydrogène gazeux

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

dangereux

Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
3,3'-Dimethylbenzidine	404 mg/kg (Rat)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)
dihydrochloride			

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un

ingrédient comme un cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
3,3'-Dimethylbenzidine	612-82-8	Group 2B	Reasonably	Non inscrit(e)	X	Non inscrit(e)
dihydrochloride		·	Anticipated			1

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction

Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement

Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, Aucun renseignement disponible aigus et différés

Renseignements sur les Aucun renseignement disponible

perturbateurs endocriniens

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Les entit

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Nom technique 3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

_ <u>TMD</u>

No ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger 9 Groupe d'emballage III

<u>IATA</u>

No ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger 9 Groupe d'emballage III

IMDG/IMO No ONU

No ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride	612-82-8	Х	-	X	ACTIVE	210-322-5	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
3,3'-Dimethylbenzidine	612-82-8	Х	-	-	-	X	-	Х	Х
dihydrochloride									

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

o-Tolidine dihydrochloride

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride	-	Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride	612-82-8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
3,3'-Dimethylbenzidine dihydrochloride	612-82-8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation26-sept.-2009Date de révision28-mars-2024Date d'impression28-mars-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité